

Chronique bourguignonne

Robert CHAPUIS

1992- revue de Géographie de l'Est - tome 32 n°2

I. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION BOURGUIGNONNE ENTRE 1982 ET

1990 (D'après I.N.S.E.E., Dimensions économiques de la Bourgogne nos 76 et 79)

1. Une croissance ralentie

En 1990, on a recensé 1 608 500 habitants (sans doubles comptes) en Bourgogne, soit 12 500 de plus qu'au précédent recensement. La région a donc continué une croissance démographique commencée dans l'après-guerre, mais cette croissance qui s'était déjà ralentie depuis 1975 s'est encore atténuée depuis 1982. En effet, la région a gagné 66 000 habitants entre 1968 et 1975, mais seulement 25 000 entre 1975 et 1982 et 12 500 entre 1982 et 1990. Encore cette augmentation n'est-elle due qu'à un excédent des naissances sur les décès (+ 16 600). La région, en effet, ne peut plus compter sur un solde migratoire positif : entre 1982 et 1990, les départs ont excédé les arrivées (+ 4 000) ; ce phénomène est aggravé par le fait que ceux qui partent sont plutôt des jeunes, alors que les nouveaux-venus sont plutôt des personnes âgées. Mais la situation est très variée d'un département à l'autre.

2. Des évolutions départementales contrastées

Deux départements continuent leur croissance (Côte-d'Or, Yonne), quoique celle-ci soit ralentie dans l'Yonne ; les deux autres sont en baisse, l'un après avoir connu une augmentation lente jusqu'en 1982 (la Saône-et-Loire), l'autre poursuivant un recul presque continu depuis 1946 (la Nièvre).

a) *La Côte-d'Or*, qui compte maintenant 494 000 habitants, poursuit donc sa croissance démographique (+ 20 200 personnes entre 1982 et 1990), celle-ci étant même un peu plus forte qu'au cours de la période intercensitaire précédente (+ 17 500). Cette bonne santé démographique, le département la doit surtout à la jeunesse de sa population, qui lui donne un excédent de naissances sur les décès (+ 18 900) ; par contre, il a beaucoup perdu de son attractivité puisque, si le solde migratoire (+ 1 300 personnes) est à peu près équivalent à celui de 1975-1982, il est nettement inférieur à celui de 1968-1975 (+ 12 000).

b) *L'Yonne* maintient sa croissance (+ 11 900 contre 11 200 précédemment) et le département atteint maintenant 323 000 habitants. L'augmentation est moins rapide qu'en Côte-d'Or mais la principale différence entre les deux départements vient de ce que, ici, c'est le solde migratoire (+ 12 000 personnes) qui est essentiel puisque les décès surpassent les naissances de 300 unités.

c) *La Saône-et-Loire*, qui avait connu une croissance continue jusqu'en 1982, quoique ralentie depuis 1975, perd près de 13 000 habitants entre 1982 et 1990. Elle ne compte donc plus que 559 000 habitants et se voit peu à peu rattrapée par la Côte-d'Or. Le solde naturel y reste pourtant positif (+ 3 800 personnes), par contre, le solde migratoire est devenu gravement déficitaire : 17 000 départs de plus que d'arrivées.

d) Enfin *la Nièvre* poursuit sa « décroissance douce ». Elle a perdu encore 6 700 personnes et elle ne comptabilise plus que 233 000 habitants. Tout y contribue au déclin démographique. L'excédent des décès sur les naissances, dû à un fort vieillissement de la population (1 personne sur 4 a plus de 60 ans) a retiré au département 5 800 personnes ; celui des départs sur les arrivées en a ôté encore 900. Ces disparités interdépartementales, qui se sont accentuées depuis les recensements précédents, recouvrent des disparités intradépartementales encore plus nettes.

3) Des disparités intradépartementales fortes

L'I.N.S.E.E. repère en Bourgogne trois types d'espaces : ceux qui sont en forte croissance, ceux qui continuent de croître, mais dont le dynamisme se ralentit, et ceux dont la population est en diminution.

Dans le premier type se classe l'axe Dijon-Beaune qui gagne 24 000 habitants (+ 7 %). La ville même de Dijon, qui avait perdu 11 000 personnes entre 1975 et 1982, en gagne 5 600, l'agglomération dans son ensemble 9 700, la grande banlieue 4 800. La croissance de la périphérie du Nord est modeste (+ 700 personnes), alors que celle du Sud est rapide (+ 5 000). Celle-ci se raccorde sans rupture à l'axe Nuits-Saint-Georges-Beaune qui gagne 3 600 habitants. La ville de Beaune elle-même connaît une croissance légèrement supérieure à celle de Dijon (5 % contre 4 %). L'ensemble progresse à la fois par son dynamisme naturel, induit par la jeunesse de sa population, et par son attractivité.

a) Dans ce premier type encore s'inscrit la région de Sens, de taille plus restreinte, mais qui voit sa population augmenter de 9 200 personnes. Viennent s'installer aussi bien les traditionnels retraités que des jeunes ménages de l'Île-de-France qui viennent habiter ici tout en travaillant dans l'agglomération parisienne. Le Sénonais est en train de devenir une périphérie urbaine de Paris

b) Le deuxième type d'espace, celui où la croissance s'est ralentie, intéresse trois régions. Le Val-de-Saône, du Sud de Beaune à Mâcon, qui avait gagné 9 600 personnes entre 1975 et 1982, n'augmente que de 4 900 habitants entre 1982 et 1990. Les problèmes de la firme Creusot-Loire à Chalon-sur-Saône et le faible dynamisme industriel de Mâcon, pourtant doté d'une gare du T.G.V., sont pour beaucoup dans ce ralentissement de la croissance. Les deux agglomérations elles-mêmes sont en décroissance (environ - 1 %), mais leur périphérie garde un certain dynamisme.

La zone d'Auxerre-Joigny, dans l'Yonne, voit également sa croissance diminuer de moitié (3 900 personnes contre 6 100) car Auxerre, au contraire de Sens, ne bénéficie pas des retombées franciliennes. Une troisième zone peut, à la rigueur, être classée également dans ce deuxième type d'espace. Il s'agit de quelques cantons du Val-de-Loire, autour de Nevers et de Cosne-Cours-sur-Loire, qui connaissent une faible augmentation de leur population, les agglomérations elles-mêmes continuant leur déclin démographique (Nevers — 1 %).

c) Le troisième type d'espace inclut tout ce qui voit sa population diminuer. Il englobe à la fois les vieilles régions industrielles en crise et de vastes espaces ruraux. Dans les premières, on classera la zone de Montceau-les-Mines, Le Creusot et Autun, touchée par la lente agonie de la mine, par la faillite de Creusot-Loire et par des restructurations diverses. Cette région qui, rien que dans les grands établissements a vu disparaître 4 800 emplois, a perdu 8 200 habitants, contre 500 entre les deux recensements précédents. La situation s'y est donc fortement aggravée.

Les espaces ruraux en déprime couvrent près des deux tiers de la Bourgogne. Ils prennent celle-ci en écharpe depuis les plateaux du Châtillon-riais, au Nord, jusqu'au Val-de-Loire et au Charollais. Ces espaces voient s'accroître un déclin déjà sensible précédemment puisque les pertes sont passées de 14 900 à 19 000 personnes. L'aggravation est générale, sauf dans la région Bourgogne centrale-Morvan, où la décroissance se ralentit légèrement. Le déclin de ces espaces ruraux entraîne ou accompagne généralement celui des petites villes.

Cependant ce déclin est inégal selon les régions. Le Val-de-Loire, grâce à la croissance de quelques cantons signalée plus haut, et l'Auxois, proche de Dijon, perdent peu (moins de 2 %). Les pertes sont plus sérieuses en Puisaye, en Bresse et dans le Nord de la Côte-d'Or (entre — 2 et — 4 %). Elles sont fortes (entre — 4 % et — 6 %) sur les plateaux de Bourgogne (où Châtillon-sur-Seine perd 850 habitants), en Bourgogne centrale-Morvan et plus encore en Charollais, touché tout à la fois par le délestage de son agriculture et par la crise de ses petites villes industrielles.

On comprend donc mieux maintenant les fortes différences signalées plus haut entre les quatre départements bourguignons. La situation satisfaisante de la Côte-d'Or est en réalité le résultat de deux évolutions contradictoires, celle de l'axe Dijon-Beaune extrêmement positive (+ 7 %) et celle du « désert côte-d'orien » qui est négative (Auxois — 1,7 %, plateaux de Bourgogne — 4,3 %). L'évolution de l'Yonne est également un compromis ; deux espaces sont en progrès démographique (Senonais + 11 %, région d'Auxerre-Joigny + 2,6 %) et deux autres sont en décroissance (Puisaye — 2,3 %, partie Ouest des plateaux de Bourgogne). En Saône-et-Loire, seul le Val-de-Saône garde un certain dynamisme (+ 1,7 %) alors que partout ailleurs, c'est une décroissance souvent rapide (Bresse — 3,3 %, Charollais — 6,1 %, Nord-Ouest industriel — 7,2 %). La situation de la Nièvre est, par contre, à peu près

partout médiocre, aussi bien en Val-de-Loire (− 0,8 %) qu'en Bourgogne centrale-Morvan (− 4,3 %).

4. Quatre types de communes

A un échelon plus fin, l'I.N.S.E.E. reconnaît quatre types de communes, dont deux sont en progrès et deux en déclin. Un premier type est constitué par les communes périurbaines, dynamiques, jeunes, situées principalement autour de Dijon, Chalon-sur-Saône, Sens et, dans une moindre mesure, autour de Mâcon, Auxerre, Nevers ; ces communes (20 % du total des communes pour 10 % de la population) ont connu une croissance extrêmement rapide (+ 21 %). Le deuxième type inclut les zones urbanisées dont la population s'accroît (+ 7 %/0) mais se densifie (moins d'habitants par logement) ; il représente 28 % des communes, 43 % des Bourguignons et se situe surtout dans les agglomérations et les espaces proches de l'axe Dijon-Beaune et de l'axe de la Saône, ainsi que le long de la vallée de l'Yonne et un peu autour de Nevers.

Le troisième type, qui perd en moyenne 5 % de sa population, englobe 21 % des communes et 31 % de la population. Il est composé de villes-centres qui se dépeuplent et d'un certain nombre de communes rurales. Dans les premières, les habitants partent en périphérie ou se densifient ; c'est le cas de la plupart des villes de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône, Cluny, Montchanin, Louhans, Gueugnon, Epinac, Paray-le-Monial) et de la Nièvre (Nevers, Decize, Cosne-Cours-sur-Loire, Clamecy), de quelques petites villes de Côte-d'Or (Auxonne, Montbard, Selongey, Saulieu) et de l'Yonne (Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin) ; les communes rurales de ce type sont assez nombreuses en Bresse, dans le Nord du Val-de-Saône, le Charollais, le Sud du Val-de-Loire, la Puisaye). Le quatrième type inclut le rural profond et quelques villes en crise grave (Autun, le Creusot, Montceau-les-Mines, Digoin, Imphy, la Machine, Châtillon-sur-Seine), soit 22 % des communes pour 16 % de la population ; ces communes, qui perdent en moyenne 12 % de leurs habitants, sont particulièrement nombreuses dans la Nièvre (40 % du total des communes).

Après ce bref tour d'horizon, on peut tirer au moins deux conclusions. La première c'est que plus que jamais la population bourguignonne « s'axifie ». En effet, près des trois quarts des habitants (73 %) sont désormais concentrés le long des trois axes principaux de la région. L'axe de la Côte, avec 40 % de la population, constitue une sorte de « mégalopole » qui s'allonge de Dijon à Mâcon par Beaune et Chalon-sur-Saône ; si l'on y annexe l'axe industriel le Creusot, Montchanin, Montceau-les-Mines, on atteint près de la moitié de la population régionale (48 %). Viennent ensuite deux axes plus légers, celui de l'Yonne (15 %) et celui du Val-de-Loire (10 %). La deuxième conclusion sera pour souligner la diversité des facteurs de l'évolution démographique. Une évolution où jouent tout à la fois la structure par âge de la population (vieillesse plus ou moins accentuée), la distance aux villes, la position

par rapport aux axes de circulation, l'environnement naturel, l'impact de la crise industrielle et les retombées de la politique agricole commune dont il va être question maintenant.

II. — L'ÉVOLUTION AGRICOLE DE LA BOURGOGNE ENTRE LES DEUX DERNIERS RECENSEMENTS (1979-1988)

Entre les deux derniers recensements (1979 et 1988), l'agriculture bourguignonne a connu d'assez profonds changements, sous le coup notamment de la P.A.C. (Politique Agricole Commune).

1. Les moyens de production : une évolution sans cassures

a) La concentration des exploitations se poursuit

Globalement, la S.A.U. n'a que peu évolué en dix ans. Elle a diminué de 1,5 %, mais c'est au profit de l'urbanisation et du reboisement, car le gel des terres n'a eu ici pratiquement aucun effet : moins de 500 ha ont été gelés pendant la campagne 1988-1989, les 3/4 allant à une jachère tournante. Pourtant, comme presque partout ailleurs, le prix des terres a considérablement diminué. En moyenne, la baisse a été d'environ 50 %, malgré un certain ralentissement depuis 1988. Ce sont les prairies naturelles qui ont subi la plus forte dépréciation puisque le différentiel entre celles-ci et les terres labourables est passé de 17 à 33 % — des chiffres qui montrent le retard pris par les régions d'élevage sur les régions de culture —. Par contre, les prix du vignoble ont continué de grimper (encore + 9 % en 1988), les prix pouvant aller jusqu'au milliard de centimes à l'ha...

Outre les facteurs généraux qui ont fait fuir les capitaux vers l'investissement immobilier ou mobilier, la chute des prix du foncier tient au fait que les agriculteurs préfèrent, dans leur course à la productivité, investir dans le matériel, le cheptel ou les bâtiments plutôt que dans une terre qu'ils louent par ailleurs à des prix généralement bas, sinon dérisoires. Aussi bien, l'augmentation de la taille de leur exploitation ne leur permet plus généralement d'acheter ces nouvelles terres. En effet, la superficie moyenne des exploitations est passée en dix ans de 39 à 48 ha. La proportion des exploitations de plus de 100 ha a augmenté de 2/3 et celles-ci occupent désormais 40 % de la S.A.U., contre 32 % précédemment. Il est donc normal que l'on constate une forte augmentation du pourcentage des terres en fermage ; en dix ans, celles-ci sont passées de 56 % de la S.A.U. à 64 %. Les 2/3 des terres sont donc désormais en fermage.

L'agrandissement de la taille des exploitations est allé de pair avec la diminution de leur nombre puisque, comme nous l'avons vu, la S.A.U. est restée à peu près la même. Les 47 000 exploitations de 1979 ne sont plus que 38 000 en 1988,

soit une diminution de 2,6 % par an, à peu près équivalente à la moyenne française et peu différente de la période précédente.

b) Des hommes de moins en moins nombreux

La diminution du nombre des actifs agricoles est concomitante de l'agrandissement des exploitations. Bien entendu, la décroissance du nombre des chefs d'exploitation a suivi celle des exploitations (— 20 % en dix ans), mais la population familiale active sur les exploitations a diminué encore plus vite (— 25 %) et celle des salariés plus vite encore (— 27 %). Au total, l'agriculture bourguignonne, qui utilisait 74 100 U.T.A. (Unité de Travail Annuel) en 1979, n'en emploie plus que 55 400 en 1988, soit une diminution de 25 %, alors que, rappelons-le, la S.A.U. ne s'est réduite que de 1,5 %. On comprend, dans ces conditions, que le matériel se soit rapidement modernisé.

c) Un matériel de plus en plus performant

Le parc moyen de tracteurs par exploitation est passé de 1,7 à 1,9 et, désormais, plus du quart des exploitations ont trois tracteurs ou plus. Parallèlement à la progression du nombre des tracteurs par exploitation, la puissance de ceux-ci a augmenté. Par exemple, le pourcentage des tracteurs de plus de 80 C.V. a été multiplié par 2,5. Les ramasseuses-presses à grosses balles, inexistantes en 1978, sont au nombre de 4 500 aujourd'hui. Seul le nombre des trayeuses a diminué, pour des raisons qui seront analysées plus loin.

Les moyens de production ont donc profondément évolué en dix ans. Cependant, on n'en sent pas de réelle rupture par rapport à l'évolution qui a été celle de l'agriculture depuis la mise en place de la P.A.C., ou même depuis les années 1950: diminution du nombre et augmentation de la taille des exploitations, délestage de la main-d'œuvre agricole sont des tendances lourdes de l'évolution. La mise en place de la P.A.C. a renforcé cette évolution sans la créer, et les derniers avatars de cette P.A.C. ne se traduisent pas (pas encore ?) par des ruptures au niveau des moyens de production.

Il n'en est pas de même pour les productions elles-mêmes qui sont beaucoup plus sensibles à la conjoncture.

2. Les productions : des ruptures dans l'évolution

a) Les productions animales : des évolutions divergentes

Les productions animales fournissent un des exemples les plus spectaculaires des transformations apportées par la P.A.C. La plus significative est celle des vaches laitières dont le nombre diminue de 40 % en dix ans. Alors que 21 000 exploitations produisaient du lait en 1979, elles ne sont plus que 7 500 en 1988, soit une diminution

des deux tiers ! La chute de la production laitière est tout aussi spectaculaire puisque celle-ci est passée de près de 12 millions d'H.L. en 1979 à environ 4 en 1988. Même si le processus était déjà amorcé avant 1984, la politique de limitation de la production a contribué à son accélération massive.

On remarquera tout de même que le nombre des étables productrices de lait a beaucoup plus régressé que celui des vaches laitières, ce qui indique que ce sont les plus petites qui ont arrêté leur production. Les étables de moins de 20 vaches laitières, qui rassemblaient les deux tiers du troupeau en 1979, n'en détiennent qu'un peu plus d'un tiers en 1988. Ont arrêté également plus souvent leur production les étables mixtes qui faisaient à la fois lait et viande ; en 1979, 60 % des vaches nourrices se trouvaient dans des étables mixtes, contre 20 % seulement en 1988. Il y a donc eu à la fois diminution du nombre des étables, réduction du troupeau laitier et spécialisation accrue des étables qui se sont maintenues. Le troupeau bovin-viande (ici charolais, rappelons-le) a bénéficié d'une évolution inverse, mais moins spectaculaire. Les vaches nourrices, c'est-à-dire celles qui donnent naissance et allaitent les veaux destinés à la viande, ont augmenté de 17 % en dix ans. La moyenne par étable est passée de 18 à 25 vaches et le nombre de bovins de 933 000 à 1 230 000. Il y a donc bien eu une nette spécialisation dans la viande, à la fois par augmentation du nombre des bovins dans les étables déjà spécialisées et par abandon de la filière lait dans les étables autrefois mixtes.

Les évolutions à l'intérieur de l'élevage bovin, contradictoires comme on l'a vu, ne se traduisent donc pas par des changements spectaculaires dans les surfaces fourragères. Les Surfaces Toujours en Herbe continuent d'occuper presque la moitié de la S.A.U. (46 %), car elles restent la base alimentaire du troupeau. Dans la Nièvre, département traditionnel de l'élevage du charolais, les S.T.H. occupent près des 2/3 de la S.A.U. Les cultures fourragères, faites surtout dans les régions d'élevage laitier, ont diminué d'un quart.

b) Les cultures non fourragères : blé et protéagineux gagnants

Les céréales sont globalement en retrait par rapport à 1979. Elles n'occupent plus que 62 % des terres labourables en 1988, contre 72 % en 1979. Mais cette évolution cache des tendances très divergentes.

L'orge a reculé de plus du tiers. Alors que l'on en cultivait autant que de blé en 1979 et que la Bourgogne était la première région française productrice d'orge de printemps, il n'y a plus aujourd'hui que 1 ha d'orge pour 2 de blé. Ici encore, c'est le recul de l'élevage laitier qui explique la réduction des surfaces. Pour les mêmes raisons, le maïs est aussi en recul sensible (— 20 %) environ). Les principaux gagnants sont le blé tendre et les protéagineux. En ce qui concerne le blé, les surfaces ont progressé de 15 % mais, dans le détail, on noterait des progrès jusqu'en 1985-1986, puis une stagnation, suite aux mesures prises dans le cadre de la P.A.C. pour réduire la production.

Par contre, l'augmentation des surfaces en protéagineux a été forte et régulière. Les surfaces en colza ont été multipliées par 4 ou presque. Avec 120 000 ha, la région se situe au 3e rang français après le Centre et la Champagne-Ardenne. Yonne et Côte-d'Or sont en tête des départements français. Les surfaces en tournesol ont progressé plus vite encore (x 10) et les pois protéagineux ont suivi le même rythme. Le soja, inconnu il y a dix ans, couvre déjà 9 000 ha !

Le cas de la vigne est évidemment particulier, puisque celle-ci n'est pas aussi directement concernée par la P.A.C. En 1979, le vignoble d'A.O.C. couvrait 20 000 ha, répartis en un peu plus de 5 000 exploitations. Il produisait en moyenne 800 000 hl, les V.C.C. (Vins de Consommation Courante) ne donnant que 100 000 hl. En 1988, si le nombre des exploitations s'est maintenu aux alentours de 5 000, par contre le vignoble en A.O.C. a gagné plus de 4 000 ha ; ce qui signifie que la surface des exploitations a progressé (de 4 ha en moyenne à 4,7). La production des A.O.C. oscille désormais entre 1 et 1 400 000 hl, alors que celle des V.C.C. se maintient vers 100 000 hl. La production a donc nettement augmenté, d'ailleurs relativement plus que les surfaces, ce qui peut s'expliquer en partie par une série de bonnes années mais aussi par une recherche de la quantité, au détriment peut-être d'une certaine qualité puisque la production moyenne à l'hectare est passée de 40 à 50 hl.

On constate donc que si la P.A.C. n'a eu jusqu'ici que peu d'effets sur l'évolution des moyens de production, qui semble continuer une tendance ancienne, elle a provoqué de véritables ruptures dans certaines orientations agricoles : diminution du nombre des vaches laitières, augmentation de celui des bovins-viande, diminution des cultures fourragères et de l'orge, progrès étonnants des protéagineux. L'évolution s'est traduite également par une spécialisation croissante des exploitations. Les systèmes d'exploitation bovins-viande et céréales-grande culture ont rapidement progressé aux dépens des systèmes bovins-lait, bovins-lait-viande ou autres systèmes complexes ; ils représentent maintenant la moitié des exploitations. La viticulture de qualité voit également sa place grandir. Cette spécialisation des exploitations va de pair avec une spécialisation des espaces. Le système d'exploitation céréales-grande culture s'est renforcé dans l'Yonne et en Côte-d'Or, alors que le système bovins-viande occupe plus que jamais une grande partie de la Nièvre et l'Ouest de la Saône-et-Loire.

III. — LES GRANDS PROJETS DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

(en collaboration avec J.-M. CADET)

Rappelons d'abord que, depuis l'après-guerre, l'aménagement de l'espace urbain dijonnais a connu trois étapes principales.

Dans une première étape, qui va de l'après-guerre au début des années 1970, le visage de l'agglomération est profondément transformé par d'importantes

opérations d'urbanisme nécessitées par une croissance démographique et économique exceptionnelle. C'est l'époque où surgissent les grandes Z.U.P. (Grésilles, Chenôve, Fontaine-d'Ouche), les vastes zones industrielles (Longvic, Chenôve, Saint-Apollinaire, Dijon Nord-Est), le campus universitaire, l'hôpital du Bocage. C'est l'époque également où la ville se ceinture d'un boulevard périphérique.

La deuxième étape, qui court approximativement de 1975 à 1985, voit se dérouler des opérations plus ponctuelles et plus réduites, du fait de la crise économique et d'une nouvelle vision de l'urbanisme. C'est le temps des Z.A.C. (Zones d'Aménagement Concerté), à l'échelle plus humaine que les Z.U.P. (Quetigny, Longvic, Saint-Apollinaire, Talant) et des opérations de quartier à Dijon même : réhabilitations (Monge, Jean-Jacques Rousseau) et rénovations (Clemenceau, Petit Cîteaux, Port du Canal, Montchapet, Mansard).

Depuis 1985, nous sommes entrés dans la troisième étape ou, à côté des réalisations classiques (réhabilitations, rénovations) ressurgissent des opérations lourdes, actuellement en cours ou en projet. C'est de celles-ci qu'il va être question. Elles ont pour but d'aménager le dernier grand vide urbain de Dijon, de révéler et de réveiller le centre-ville, de renforcer un pôle péricentrique, de réconcilier l'Université et la ville, de renforcer le carrefour dijonnais et de renforcer le potentiel économique de la ville.

1. Aménager le dernier grand vide urbain de Dijon

C'est en 1983 que la municipalité reprend l'idée d'aménager, au Nord de la commune, une vaste réserve foncière (240 ha) qui pourrait contenir à elle seule toutes les grandes opérations immobilières réalisées à Dijon depuis 1950. L'agence d'urbanisme élabore alors un plan d'ensemble qui prévoit cinq grands quartiers : au Nord, un parc technologique destiné à des activités tertiaires de pointe et un vaste complexe de commerces et de loisirs (« la Toison d'or »), au Sud un secteur d'activités économiques (« les Hauts de Pouilly ») et deux quartiers d'habitation intégrant également des commerces et des services (« les Coteaux du Suzon » et « le Clos de Pouilly »). L'ensemble est bien desservi par les transports urbains et comprend de nombreux espaces verts.

Le parc de la Toison d'or, ouvert en avril 1990 associe dans un ensemble que l'on dit unique en France, un centre commercial de 56 000 m², un centre aquatique, un hôtel trois étoiles de 100 chambres et un parc récréatif de 12 ha. Le parc technologique, où une certaine qualité architecturale a été recherchée, a accueilli sa première entreprise en 1987. Une quarantaine d'entreprises y sont actuellement installées. Elles fournissent environ 800 emplois sur les 2 000 prévus à terme. Dans le quartier des Coteaux du Suzon, 1 400 logements sont programmés (dont 900 collectifs), 30 000 m² de bureaux et activités diverses (environ 1 000 emplois) et un « lycée européen » spécialisé dans les langues étrangères est en construction. Une première tranche du quartier du Clos de Pouilly est en cours. Celui-ci comprendra,

lorsqu'il sera terminé, 1 700 logements (dont 700 collectifs), 15 000 m² de bureaux (environ 500 emplois) et une église. Par contre, dans le quartier des Hauts-de-Pouilly, les travaux n'ont pas encore commencé. On doit y construire 400 logements collectifs et 65 000 m² sont destinés à des activités tertiaires, artisanales et industrielles. L'ensemble de ces quartiers va donc constituer un des pôles économiques et démographiques majeurs de la ville de Dijon de l'an 2000.

2. Révéler et réveiller le centre-ville : un nouveau plan de sauvegarde

Rappelons d'abord que le centre-ville est un des centres historiques les plus prestigieux de France avec le Palais des Ducs, la cathédrale Saint-Bénigne, plusieurs églises remarquables, le Palais de justice et une cinquantaine d'hôtels particuliers. Il n'en demeure pas moins encore le cœur économique de l'agglomération avec le plus vaste espace commercial de Bourgogne et le principal centre de commandement de la région (15 000 emplois).

Depuis longtemps la municipalité a été attentive à la conservation et à la mise en valeur de ce joyau. Dès 1966, le centre est classé secteur sauvegardé ce qui n'empêche pas alors, il est vrai, de prévoir un certain nombre de percées. Par contre, depuis 1971, la municipalité tient à conserver intégralement le centre, tout en l'adaptant. En font foi les opérations de réhabilitation de certains quartiers (Monge, J.-J. Rousseau, Berbisey), la création de logements sociaux intégrés au tissu urbain, le développement d'un plateau piétonnier, les campagnes de ravalement de façade, la rénovation des halles, l'aménagement de parkings souterrains, etc. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de 1990 poursuit dans le droit fil de ces orientations, le but étant de renforcer l'attractivité du centre-ville, sans lui faire perdre son âme. Trois opérations lourdes et diverses opérations ponctuelles sont prévues. La première vise à transformer le périmètre militaire de la Manutention en un quartier d'habitat, le quartier de Guise. Dans le cadre d'une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) intéressant l'ensemble du centre-ville, la deuxième opération portera sur la réhabilitation des quartiers des halles, Jeannin et Condorcet. Enfin, la troisième porte sur la mise en place d'un nouveau plan de circulation qui prévoit des couloirs réservés aux bus et la création de nouveaux parc de stationnement, dont celui de la place Darcy actuellement en construction. Par des opérations plus ponctuelles, on va réaffecter des bâtiments publics, réaménager de petits espaces publics, construire de petits immeubles de logements sociaux en fonction des opportunités.

3. Renforcer un pôle péricentrique : le quartier Clémenceau

Dès 1963, un arrêté préfectoral prescrivait l'étude d'un plan d'urbanisme destiné à créer sur 35 ha un quartier d'affaires le long du boulevard Clémenceau. Ce quartier, sorte de « mini-Défense » de 240 000 m² de plancher, devait constituer un pôle péricentrique destiné à doubler le centre ancien tout proche. Des difficultés financières et foncières retardèrent la phase opérationnelle et donc, seuls quelques

bâtiments, les plus importants, furent réalisés. En 1970, une révision du périmètre est proposée ; elle est reprise par le P.O.S. partiel approuvé en 1974. Une dédensification réduit de moitié, en 1978-1979, la surface de plancher prévue au départ. Les objectifs sont revus. On veut que ce quartier complète et non pas concurrence le centre ancien, qu'il soit à échelle humaine et qu'il intègre des logements sociaux. Trois secteurs sont désormais distingués : une zone de rénovation urbaine, une Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté), une Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différé). Dans ce cadre, depuis 1980 sont sortis de terre un hôtel de 120 chambres, le conservatoire de musique, un centre commercial de 5 700 m², la Cité judiciaire, près de 1 000 logements et divers équipements.

Ce quartier fait maintenant l'objet d'un nouveau projet. Il s'agira de créer un nouveau complexe associant un centre d'affaires de 50 000 m², un Parc des Congrès restructuré et un auditorium de 1 600 places. L'idée est d'en faire, grâce à un environnement de qualité et à des moyens de télécommunications modernes, un espace privilégié pour le tertiaire supérieur.

4. Réconcilier l'université et la ville : un campus restructuré

L'Université de Bourgogne est confrontée à un double problème : celui de la croissance rapide de ses effectifs et celui de son intégration à la ville. Grâce à l'effort conjoint de l'Etat, de la Région et de la ville, le campus va être profondément restructuré et densifié. La restructuration implique à la fois une articulation des bâtiments autour de deux grands axes perpendiculaires et une ouverture sur l'espace urbain environnant, afin de faire du campus un véritable quartier urbain. La densification, quant à elle, va porter à la fois sur l'extension d'immeubles existants et la construction de nouveaux bâtiments. Parmi les créations on retiendra la Maison de l'Université (6 000 m²), l'Institut de la vigne et du vin, l'Institut Supérieur d'Art en Bourgogne (7 000 m²), un complexe sportif de 5 000 m² et deux amphithéâtres, 350 appartements financés par des capitaux privés et 150 logements de l'O.P.A.C. Parmi les extensions, on retiendra celle du bâtiment Droit-Lettres (17 000 m²), du secteur scientifique (10 500 m²) et de la bibliothèque universitaire (5 000 m²).

5. Renforcer le carrefour dijonnais

Une série de décisions, dues au moins en partie à une volonté locale ou régionale et qui vont redonner à Dijon une partie du rôle de carrefour qu'elle avait eu précédemment, viennent d'être prises.

Dijon était devenue, rappelons-le, un carrefour ferroviaire de première importance dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, mais la création du T.G.V. Sud-Est l'a partiellement court-circuitée puisque le trafic voyageurs de jour l'évite désormais. Dans le cadre du schéma européen des lignes T.G.V., Dijon devrait retrouver, au moins en partie, son rôle de carrefour. En effet, les lignes T.G.V. Paris-

Lausanne et Rhin-Rhône devraient s'y croiser, si du moins la nouvelle gare, dont le site n'est pas encore fixé, se trouve à proximité de la ville.

Dans le domaine autoroutier, Dijon a connu le même type d'évolution. L'autoroute A 6 a évité la ville qui ne s'y est raccordée que par la bretelle de Pouilly-en-Auxois (A 38). C'est Beaune qui est devenu le véritable carrefour autoroutier bourguignon. Mais une fois encore, Dijon est en passe de redevenir un véritable carrefour autoroutier. Depuis 1989, la ville est sur l'autoroute A 31 qui relie Luxembourg à Beaune et sur laquelle vient se greffer l'A 26 qui reliera Calais à Langres. Par ailleurs la bretelle de Pouilly-en-Auxois, qui se terminait jusqu'ici en cul-de-sac à Dijon, va devenir la tête de l'autoroute A 39. Celle-ci reliera Dijon à Dole puis Bourg-en-Bresse et Lyon, pour constituer une sorte de A 6 bis.

Dans l'agglomération elle-même, la circulation va être améliorée par la mise à quatre voies de la rocade qui contourne la ville et par la création, actuellement bloquée par une contestation écologique, de la L.I.N.O. (Liaison Intercommunale Nord-Ouest) qui joindra la route de Langres à l'autoroute A 38.

Une plate-forme multimodale devrait venir compléter ce dispositif ferroviaire et autoroutier. En effet, sur un site non encore définitivement choisi (Gevrey-Chambertin ou Longvic-Ouges), sont prévues des zones d'accueil pour les entreprises de transport et une plate-forme de transbordement rapide. Le tout devrait être commencé en 1993 et terminé en 2005. On prévoit, pour le trafic intérieur, 1 500 à 3 000 tonnes au départ et 2 000 à 3 800 tonnes à l'arrivée par semaine, et, pour le trafic avec l'étranger, respectivement 2 000 à 3 800 tonnes et 3 400 à 5 700 tonnes.

L'aérodrome de Dijon, après plusieurs essais infructueux, semble avoir pris, au moins provisoirement, son envol. Certes les lignes sur Paris-Roissy et Orly, ouvertes en mai 1988 ont été fermées en mars 1990, tuées par le T.G.V., mais d'autres lignes internationales ont été ouvertes depuis 1989 vers Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nice et Londres. Le trafic (11 000 passagers en 1990) reste cependant modeste.

6. Renforcer le potentiel économique : la création et l'extension de zones d'activités

Depuis 1963, c'est-à-dire depuis la création de la zone industrielle de Chenôve, l'agglomération n'avait vu se créer que des zones d'activité de taille petite ou moyenne (moins de 50 ha et souvent moins de 10 ha). Une zone nouvelle, Europa 92, qui va s'étendre sur le territoire de trois communes au Sud de l'agglomération (Longvic, Marsannay-la-Côte et Chenôve) va rompre avec cette tendance. Cette zone d'une centaine d'hectares aura une vocation essentiellement industrielle, de même que l'extension, sur 35 ha, de la Z.I. de Saint-Apollinaire. La même volonté de renforcer le tissu industriel a présidé à la création du C.E.P.I.E.C. (Centre Européen

de Promotion des Industries de l'Emballage et du Conditionnement) qui, dans l'esprit de ses promoteurs, devrait donner à Dijon un rôle moteur dans le développement du conditionnement des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Manifestement, donc, depuis quelques années l'agglomération de Dijon bouge. De grandes réalisations, qui vont changer sa physionomie, sont en cours ou en projet. On remarquera tout de même que la plupart de ces opérations vont plus renforcer son potentiel tertiaire que son potentiel industriel. Plus que jamais, semble-t-il, Dijon sera une ville de fonctionnaires, de commerçants et de prestataires de services.